

Location de salles

➤ ARTICLE 1 : Conditions générales

- ✓ *La location de salle est indissociable de la prestation traiteur,*
- ✓ *Une responsabilité civile d'assurance est à fournir à la réservation,*
- ✓ *Le prix de la location comprend les frais de ménage, la vaisselle nécessaire au repas,*
- ✓ *La location est à payer à la réservation (une facture acquittée vous sera établie),*
- ✓ *La mise en place des tables est assurée par CIRA Restauration,*
- ✓ *Pour les prestations servies, le service est compris jusqu'à 01h30 pour un repas en soirée et jusqu'à 17h00 pour un repas de midi. Toute heure supplémentaire sera facturée 30,00 € TTC par personnel restant après l'heure prévue ci-dessus. Toute heure entamée sera facturée,*
- ✓ *Toute casse ou détérioration sera facturée au prix d'achat actuel.*

➤ ARTICLE 2 : Durée des locations

Les salles sont louées pour :

- ✓ *Une manifestation le vendredi, du vendredi 15h00 au samedi 10h00. Les clés sont à rendre le lundi suivant avant 10h00.*
- ✓ *Une manifestation le samedi, du vendredi 17h00 (afin de réaliser la décoration) au dimanche 18h00. Les clés sont à rendre le lundi suivant avant 10h00.*
- ✓ *Une manifestation le dimanche, du dimanche 13h00 au lundi 00h30. Les clés sont à rendre le lundi suivant avant 10h00.*

➤ ARTICLE 3 : Tarif des locations

- ✓ *Location "Grande Salle" (à partir de 70 personnes) 800,00 € TTC
(Salle pouvant contenir jusqu'à 500 personnes)*

➤ ARTICLE 4 : Devoir de CIRA Restauration

- ✓ *CIRA restauration effectue la mise en place des tables pour toutes les locations et la mise en place du couvert pour les prestations servies*
- ✓ *CIRA Restauration effectue le nettoyage des sols, de la vaisselle et des toilettes.*

➤ ARTICLE 5 : Devoir du locataire

- ✓ *Le client s'engage à respecter les consignes de sécurités des locaux,*
- ✓ *La décoration des salles est à la charge du locataire,*
- ✓ *A la fin de la manifestation, nous vous demandons de vérifier que toutes les portes soient fermées et les lumières éteintes,*
- ✓ *La salle est à rendre débarrassée. Il ne doit rester que la vaisselle qui sera entreposée dans des caisses mises à disposition par CIRA, les tables devront être dé nappées, un container à déchets sera à votre disposition en extérieur. En cas de non respect les heures de débarrassage seront facturées en supplément de la location au prix de 30,00 € de l'heure*

